



Maidières, le 29.03.2024

## Conseil Municipal du 19 Mars 2024 à 20h30 – Procès-verbal de séance

### Présents

Floriane ANDRE, Gérard BOYÉ, Yusuf CELEBI, Chantal CLEMENT, Michèle KITTLER, Stéphanie KLEIN-CITRO, Jean-Luc MARIN, Jean-Louis MONTEIRO, Dimitri OLIVIER, Sophie ROBERT-GRANDJEAN, Kévin ROUSSEL, Patrice THOUVENOT, Laurence VARINOT, Claude VOIRET, Denise VORTEMANN, Florence WSZEDYBYL.

### Absente Excusée

Stéphane QUENELLE ayant donné pouvoir à Stéphanie KLEIN-CITRO ;  
Joëlle SCHOOR ayant donné pouvoir à Michèle KITTLER ;  
Philippe VIEILLEFOSSÉ ayant donné pouvoir à Gérard BOYÉ.

### Ordre du jour

La séance s'est tenue en mairie à la salle du Conseil Municipal.

Les travaux de secrétariat sont assurés par Floriane ANDRE. Le quorum est atteint au début de la séance ainsi que lors des votes.

La secrétaire de mairie, en charge du budget de la commune, est présente pour détailler les comptes administratifs et de gestion.

#### **1. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 13 Février 2024**

Le dernier Conseil Municipal en date s'est tenu le 13 février 2024 à la salle du Conseil Municipal.

L'approbation du procès-verbal est soumise au vote pour une publication officielle sur le site de la mairie.

#### → Résultat du vote :

- Votants : 19
- Pour : 19

Procès-verbal approuvé à l'unanimité.

## 2. Comptes administratifs 2023 (principal et eau)

M. le Maire invite la secrétaire de mairie en charge du budget de la commune à présenter dans les détails les comptes administratifs à partir de documents projetés.

### Résultats du budget principal 2023

- **Section Fonctionnement : 1 132 927,06 €**
  - Dépenses : 776 776,23 €
  - Recettes : 1 909 703,29 €
  - Report 2023 : 217 621,00 €
  - Résultat clôture 2024 : 1 350 548,03 €
  
- **Section Investissements : - 171 753,70 €**
  - Dépenses : 376 693,40 €
  - Recettes : 204 939,70 €
  - Déficit : - 171 753,70 €
  - Report : 72 348,45 €
  - Résultat de clôture : - 99 405,25 €

M. le Maire quitte la salle du Conseil pour le vote du compte administratif du budget principal 2023.

M. Claude VOIRET, 1<sup>er</sup> Adjoint propose le vote.

#### → Résultat du vote :

- Votants : 17
- Pour : 17

**Résultats du budget principal 2023** approuvés à l'unanimité.

### Résultats du budget eau 2023

- **Section Fonctionnement : - 41 597,29 €**
  - Dépenses : 130 461,06 €
  - Recettes : 88 863,77 €
  - Déficit : 41 957,29 €
  - Report : 96 081,04 €

Résultat clôture 2024 : 54 483,75 €

- **Section Investissements : Excédent : 5 068,79 €**

- Dépenses : 32 876,66 €
- Recettes : 37 945,45 €
- Excédent : 5 068,79 €
- Report 2023 : 146 189,65 €
- Résultat de clôture : 151 258,44 €

M. le Maire quitte la salle du Conseil pour le vote du compte administratif du budget eau 2023.

M. Claude VOIRET, 1<sup>er</sup> Adjoint propose le vote.

→ Résultat du vote :

- Votants : 17
- Pour : 17

**Résultats du budget eau 2023** approuvés à l'unanimité.

### 3. Comptes de gestion (principal et eau)

La secrétaire de mairie, en charge du budget de la commune, rappelle que les comptes de gestion sont établis par la trésorerie et comportent les budgets principal et eau de la commune. Les résultats sont strictement identiques aux comptes administratifs et sont consultables avant le vote.

Ces résultats sont soumis à délibération du Conseil Municipal.

→ Résultat du vote :

- Votants : 19
- Pour : 19

**Résultats des comptes de gestion 2023** approuvés à l'unanimité.

### 4. Affectation de résultats 2023

La secrétaire de mairie propose de reporter les résultats des comptes administratifs comme suit :

- Budget principal : 1 240 548,06 € - 110 000 € affectés en investissement
- Budget eau : 54 483,75 €

Cette proposition est soumise au vote du Conseil.

→ Résultat du vote :

- Votants : 19
- Pour : 19

**Affectation de résultats 2023** approuvée à l'unanimité.

## 5 . Vote des taux

Comme en 2023, le maire propose de ne pas augmenter le taux communal de la taxe foncière 2024 compte tenu du leg conséquent d'une habitante du village. Ainsi, ces taux resteraient à 27,20% pour les constructions bâties et 23,10 % pour le non-bâti. La taxe d'habitation pour les résidences secondaires est maintenue de 8.72 %. Le maintien de ces taux permettrait un produit de 619 753 € euros pour 2024 réduit par le coefficient correcteur de 86 420 € pour une somme finale de 533 333 €.

M. le Maire rappelle à l'ensemble du Conseil que les augmentations de la taxe foncière sont dues uniquement aux hausses des bases de l'Etat à hauteur de 3,9% en 2024 et 7,1 % en 2023.

Cette proposition est soumise à délibération du Conseil.

→ Résultat du vote :

- Votants : 19
- Pour : 19

**Maintien des taux des taxes foncières** approuvé à l'unanimité.

## 5. Comptes à terme

Pour ce point, M. le Maire précise que la trésorerie a souhaité le rencontrer suite à l'importante transaction financière en faveur de la commune avant de lui proposer de placer une somme sur des comptes à terme. Ces comptes sont prévus par l'Etat et permettent des placements par tranche de 1 000 € pour une durée allant de trois à douze mois, renouvelables. En termes d'intérêts, les taux sont corrects pour l'ensemble du Conseil Municipal.

Kévin ROUSSEL, Adjoint en charge de l'urbanisme, précise également que le retrait de l'argent sera effectif sans difficultés dès lors que la commune souhaite faire des projets. En revanche, la commune perdra l'intérêt si elle souhaite retirer une somme avant le terme du compte.

Concernant les investissements que seront proposés lors du vote du budget le 9 avril 2024, Monsieur le Maire évoque plusieurs travaux envisagés :

- Réfection de la rue de Maestrick et d'une partie des trottoirs de la rue Alfred Songeur (du carrefour Maestrick/Songeur jusqu'à la maison Songeur),
- Isolation et redéfinition des espaces du bâtiment de la mairie,
- Extension de l'atelier,
- Création d'appartements dans le bâtiment du presbytère,
- Aménagement du terrain situé derrière le presbytère parking et garages.

L'autorisation à M. le Maire de placer une partie de l'argent sur des comptes à terme est soumise à délibération du Conseil.

→ Résultat du vote :

- Votants : 19
- Pour : 19

Décision adoptée à l'unanimité.

## 6. Adressage village

M. le Maire rappelle que la réglementation impose d'harmoniser l'adressage du village : nommer toutes les rues et donner un numéro à chaque habitation. La Poste, en connaissance directe de cette problématique, a proposé ce service pour un montant total de 4 476 €.

Mme. Stéphanie KLEIN-CITRO : Mme. Stéphanie KLEIN-CITRO se demande qui pourra attribuer le nom des rues.

Réponse de M. le Maire : M. le Maire précise que ce sera au Conseil Municipal de délibérer sur ces changements.

Réponse complémentaire de M. Kévin ROUSSEL : M. Kévin Roussel ajoute qu'en ligne, la commune n'a pas la possibilité de nommer toutes les rues compte tenu des chemins privés avoisinants les habitations.

Cette proposition est soumise au vote du Conseil.

→ Résultat du vote :

- Votants : 19
- Pour : 19

Décision adoptée à l'unanimité.

## 7. Règlement périscolaire

Pour ce point, M. le Maire informe les membres du Conseil qu'au-delà de 50 enfants inscrits au périscolaire, la personne occupant le poste de direction périscolaire ne rentre plus en compte dans le calcul réglementaire des encadrants nécessaires lors de la pause méridienne et des repas. Il propose alors de limiter le nombre d'inscriptions par jour à 62 enfants conformément aux obligations du nombre d'encadrants et d'en informer les parents sur la feuille d'inscription disponible en mairie.

M. Dimitri OLIVIER : M. Dimitri OLIVIER demande s'il existe une interdiction de refuser les enfants au périscolaire.

Réponse de M. le Maire : M. le Maire précise que désormais la loi donne la possibilité aux communes de mettre des restrictions en la matière.

Mme. Stéphanie KLEIN-CITRO : Mme. Stéphanie KLEIN-CITRO se questionne du nombre de nouveaux enfants habitants clos des bergeries, récente construction sur le village.

Réponse de M. le Maire : M. le Maire précise que seulement quatre enfants du clos des bergeries sont scolarisés sur Maidières actuellement et que le nombre attendu pour la prochaine rentrée sera faible.

Mme. Stéphanie KLEIN-CITRO : Mme. Stéphanie KLEIN-CITRO se demande également s'ils seront prioritaires au périscolaire.

Réponse de M. le Maire : M. le Maire informe les membres du Conseil que les priorités s'organisent selon le lieu d'habitation des parents (Maidiérais ou extérieur) ou encore la fratrie scolarisée sur Maidières.

Réponse complémentaire de M. Kévin ROUSSEL : M. Kévin ROUSSEL rappelle que 62 est le nombre maximal d'enfants admissible au périscolaire par jour, aujourd'hui une soixantaine d'enfants bénéficie de ce service communal.

M. Dimitri OLIVIER : M. Dimitri OLIVIER se demande pourquoi cette information nécessite d'être inscrite en couleur rouge sur la feuille d'inscription au périscolaire.

Réponse de M. le Maire : M. le Maire répond qu'il s'agit d'une information importante à communiquer aux parents.

La modification du règlement du périscolaire avec l'information de la limite du nombre d'enfants à 62 pour la rentrée 2024-2025 est soumise au vote du Conseil.

→ Résultat du vote :

- Votants : 19
- Pour : 19

**Modification du règlement périscolaire approuvée à l'unanimité.**

## **8. Création d'un poste accueil périscolaire**

Pour ce point, M. le Maire précise que la création d'un poste d'accueil périscolaire relève d'une obligation réglementaire du fait qu'au-delà de 50 enfants inscrits au périscolaire, la personne occupant le poste de direction périscolaire ne peut plus être considérée en tant qu'encadrant. Face à cela, M. le Maire propose de recruter une personne pour cet accueil périscolaire par le biais d'un contrat de 14h/semaine.

Mme. Stéphanie KLEIN-CITRO : Mme. Stéphanie KLEIN-CITRO demande s'il ne serait pas opportun de se rapprocher de la Communauté de Communes qui organise une formation BAFA.

Réponse de M. le Maire : M. le Maire acquiesce. Il précise qu'il est en relation avec la Communauté de Communes et qu'il proposera aux participants à cette formation le poste de l'accueil périscolaire de Maidières.

La création d'un poste accueil périscolaire est soumise à délibération du Conseil Municipal.

→ Résultat du vote :

- Votants : 19
- Pour : 19

Décision adoptée à l'unanimité.

## 9. Tarifs périscolaire 2024-2025

Face à l'augmentation des coûts inhérents à la commune, en particulier la hausse du prix des repas de la société en charge de la restauration des élèves, de l'augmentation de la masse salariale et du coût des fluides (électricité et gaz), M. le Maire propose à contre cœur d'augmenter les tarifs du périscolaire de 10% comme suit

| Tarifs accueil périscolaire 2024/2025 |           |       |       |      |         |
|---------------------------------------|-----------|-------|-------|------|---------|
|                                       |           | Matin | Midi  | Soir | Forfait |
| <b>Quotient familial &lt; 800</b>     |           |       |       |      |         |
|                                       | Maidières | 2,64  | 7,06  | 4,12 | 11,52   |
|                                       | Extérieur | 3,77  | 9,54  | 5,71 | 15,93   |
| <b>Quotient familial &gt; 800</b>     |           |       |       |      |         |
|                                       | Maidières | 3,29  | 7,71  | 4,76 | 13,40   |
|                                       | Extérieur | 4,45  | 10,22 | 6,39 | 17,97   |

M. Dimitri OLIVIER : M. Dimitri OLIVIER compare la nouvelle proposition des tarifs avec les avantages professionnels en matière de restauration pour adultes.

Mme. Sophie ROBERT-GRANDJEAN : Mme. Sophie ROBERT-GRANDJEAN se demande qui est le prestataire pour la restauration des enfants.

Réponse de M. le Maire : M. le Maire rappelle à l'ensemble du Conseil qu'il s'agit de la société API Restauration, qui elle aussi subit une hausse de ses charges.

Mme. Laurence VARINOT : Mme. Laurence VARINOT propose de comparer les tarifs périscolaires de Maidières avec ceux des Assistantes Maternelles, beaucoup plus chers.

M. Jean-Louis MONTEIRO : M. Jean-Louis MONTEIRO se questionne sur la possibilité de mieux répartir le quotient familial.

Réponse de Kévin ROUSSEL : M. Kévin ROUSSEL précise que la CAF impose une limite au quotient familial de 800, il n'est donc pas possible de proposer une nouvelle tranche afin de proposer des prix plus justes.

M. le Maire précise que les tarifs proposés ne se font pas en comparaison avec ceux pratiqués dans d'autres communes, mais seulement en tenant compte des éléments propres à la commune

### Résultat du vote :

- Votants : 19
- Pour : 12
- Contre : 4
- Abstention : 3

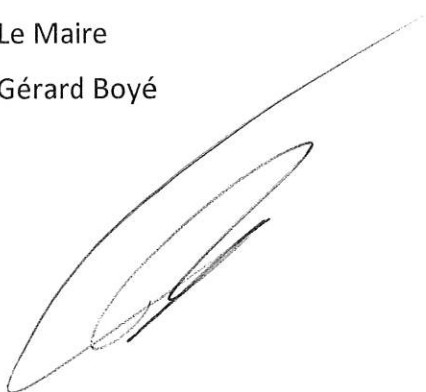
**Tarifs périscolaire 2024-2025 adoptés à la majorité.**

### **Informations diverses**

- Le marché artisanal qui s'est tenu le dimanche 17 Mars a rassemblé une quarantaine d'exposants du bassin Mussipontain. Cela a été un franc succès. L'ensemble du Conseil Municipal souhaite reconduire cette animation, sans doute l'année prochaine compte-tenu de l'organisation que cela demande.
- La société SFR a souhaité rencontrer M. le Maire pour discuter d'un éventuel projet d'implantation d'un pylône de 30 mètres de haut sur un terrain au-dessus du cimetière communal. M. le Maire précise avoir rencontré les propriétaires de ce terrain privé, dubitatifs quant à l'idée du projet. Une dévalorisation du terrain serait inévitable si celui-ci est constructible. Même si une telle installation n'est pas soumise à l'avis du Conseil Municipal, celui-ci est n'y est pas favorable compte tenu de la pollution visuelle évidente et de la possible pollution générée par les ondes.
- Dates 2024 à retenir :
  - o **1<sup>er</sup> avril** : Trail de Maidières et marche.
  - o **2 avril** : Permanence de la SAUR à la Mairie pour répondre aux problématiques liées à la facturation d'eau.
  - o **9 avril** : Conseil Municipal pour délibérer des budgets 2024 (principal et eau)
  - o **21 avril** : Brocante et Maid'Art
  - o **Entre le 16 et 19 mai** : Réunion de la Commission de contrôle électoral
  - o **9 juin** : élections européennes.

**Fin de séance : 22h30**

Le Maire  
Gérard Boyé



La secrétaire de séance  
Floriane ANDRE

